

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 17 FEVRIER 2020

Etaient présents :

DIRECTION DE L'EUR : Christian RINAUDO, Julien ANDRIEU

MEMBRE INVITE PERMANENT : Myrina MEUNIER (Project Manager)

MEMBRES NOMMES DE DROIT :

- **Directeurs de laboratoires en adossement principal ou leur représentant :**

Jean-Paul PELLEGRINETTI (CMMC), Michel LAUWERS (CEPAM), FUSCO Giovanni (ESPACE), Isabelle MILHABET (LAPCOS), Jacques ARASZKIEWIEZ (TRANSITIONS), Swanie POTOT et Jean-Luc PRIMON (URMIS)

- **Directeur de l'Ecole Doctorale SHAL :** Fabien MATHY

- **Directeurs des départements disciplinaires en adossement principal ou leur représentant :**

Toufik FTAITA (Ethnologie-Anthropologie), Diego MORENO (Géographie), Xavier HUETZ-DE-LEMPES (Histoire), Galina IAKIMOVA (Psychologie), Marie LESCLINGAND (Sociologie)

AUTRES MEMBRES NOMMES : Eric DUMETZ (pour l'IMREDD), Emilie GERBIER (Responsable L3 Psychologie)

MEMBRES INVITES :

- **Directeurs de laboratoires en adossement secondaire :** Mehdi MEZAGUER (LADIE)

Excusés :

Isabelle THERY (représentée), Dirk STEINER (représenté), Isabelle FERONI (représentée), Pierre-Jean BARRE (représenté), Tobias SCHEER, Jean-Marc GARBARINO, Jean-Christophe MARTIN, Lucie BARGEL, Anne MILLET-DEVALLE (représentée), Paolo GUIDETTI, Marie-Joseph BERTINI (représentée), Jean-François TRUBERT, Anne VUILLEMIN.

ORDRE DU JOUR

1. **Statuts de l'EUR**
2. **Budget IDEX 2020**
3. **Contrats doctoraux**
4. **SFRI**

1. STATUTS DE L'EUR

Les statuts présentés sont encore sous forme projet. Ils ont fait l'objet de navettes régulières avec les services centraux et des points restent encore à discuter et/ou à valider. Bien que chaque EUR ait droit à ses spécificités, un cadre général a été fixé par la Présidence UCA. De même, la rédaction d'un règlement intérieur propre à l'EUR permettra d'affiner certains aspects de son fonctionnement.

Les statuts définitifs seront votés par le Conseil d'Administration d'UCA le 26 mars 2020.

Remarques générales, rappels et précisions suite aux discussions portant sur le projet de statuts :

- « Chaque EUR est dirigée par un Directeur choisi parmi les enseignants-chercheurs ou chercheurs des laboratoires adossés à titre principal à l'EUR » (cf. page 3).
- Pour la composition du bureau exécutif l'idée est de travailler en équipe : les chargés de missions pédagogie, recherche, relations internationales avec les autres membres élus du COSP (page 6).
- En ce qui concerne le processus de demande de postes d'enseignants / d'enseignants-chercheurs dans le cas d'un laboratoire ayant plusieurs adossements, la demande peut remonter par plusieurs EUR ou par une seule EUR. C'est à la fois une opportunité (faire passer par les deux EUR ou par l'EUR la plus susceptible de donner un avis favorable) et un risque (deux avis différents peuvent affaiblir la demande, risque d'un mauvais classement dans une EUR si les conseillers pensent que la demande aurait été plus pertinente dans l'autre EUR). Le COSP évaluera les demandes qui seront ensuite validées par le COPIL (cf. page 7).
Pour l'INSPE, les demandes remonteront au Central qui les transmettra ensuite à l'EUR concernée pour la définition du support recherche lorsqu'il s'agit de postes EC.
- Il est précisé que la désignation des responsables de diplômes s'entend de la Licence au Master. La discussion a porté sur la validation du Responsable de diplôme : il a été proposé que par le biais des conseils de perfectionnement, les équipes pédagogiques fassent remonter le nom des responsables qui seront ensuite validés par le COPIL. Proposition de désignation à intégrer le cas échéant dans le règlement intérieur de l'EUR.
- Le département disciplinaire aura une fonction plutôt « Ressources Humaines ».
- L'adossement des doubles-diplômes reste comme avant, soit sur deux EUR (au lieu de 2 UFR).
- La liste des laboratoires mentionnés dans les statuts permet de stabiliser la situation et de donner un cadre mais n'est en aucun cas figée. Une modification entrainera la révision des statuts (cf. page 8).
- Le statut dérogatoire du département de Psychologie a bien été pris en compte dans la représentativité du COPIL (cf. page 8).
- Pour le COSP, la politique a été d'aller au plus loin dans la limite du nombre des membres élus : soit 6 élus pour le collège A et 6 élus pour le collège B en respectant la parité homme/femme. Les listes peuvent être incomplètes mais doivent, dans un souci d'équilibre, être composées de membres issus d'au moins 3 laboratoires et 2 départements (cf. page 11).
- Pour le collège des usagers, des élections sont prévues tous les deux ans en raison de la progression d'études de l'étudiant élu. Seul impératif : avoir au moins 1 étudiant en Master et/ou 1 étudiant en Doctorat (cf. page 13).
- La constitution du comité de suivi et sa mise en place seront présentées ultérieurement (cf. page 13).

Autres points :

- Le bureau des Relations Internationales reste un service commun du campus au même titre que les services de Scolarité, Bureau du Personnel, service Financier, service Communication, services Techniques, Logistique et Sécurité.
- Les accords-cadres UNS ne sont pas à renégocier. Ils restent valides avec UCA.
- Les attributions du COPIL et du COSP sont très imbriquées. En cas d'arbitrage, il est rappelé que le COPIL a le pouvoir d'invalider une décision du COSP en fonction des problématiques traitées mais ce n'est pas l'objectif visé. Certains points seront à clarifier dans le règlement intérieur.
- Pour le Responsable de portail : une augmentation de la décharge est en cours de négociation avec les instances pour au moins 40 heures.
- Pour les Directeurs d'études : le budget vient directement du Ministère. 192 heures de décharge sont prévues et sécables ; soit 96 heures pour la Psychologie et 96 heures pour la prise en charge des autres départements. L'idée est de construire une équipe motivée pour interagir ensemble (Directeurs d'études et Directeurs de départements) et répartir au mieux la charge de travail.
- **Calendrier des élections** (*les dates peuvent varier de 1 à 2 jours*)

Le calendrier présenté est très contraint :

- Le vendredi 3 avril 2020 : affichage des listes du corps électoral
- Le lundi 6 avril 2020 : dépôt des listes de candidatures auprès de la Responsable Administrative de l'EUR
- Les élections devraient se dérouler le 23 avril 2020

La problématique se pose pour le vote des personnels IATSS puisqu'ils ne sont pas rattachés à une EUR spécifique. Il a été prévu qu'ils puissent voter sur plusieurs EUR selon la fonction support de leur poste.

2. BUDGET IDEX 2020

Le budget se compose comme suit :

- Une enveloppe de 100 K€ donnée à chaque EUR et liée à la politique de mise en place de l'IDEX
- Une enveloppe de 8 K€ donnée par l'Académie 5 dans le but de promouvoir les mobilités au niveau master 2 (entrantes et sortantes).

La contrainte de ce budget est qu'il doit être utilisé avant le 31 décembre 2020 à l'exception des moyens affectés aux RH (embauche d'un CDD, ...).

Proposition de répartition de l'enveloppe IDEX (100 K€) :

- **CDD 1 an** : Ingénieur Pédagogique (45 K€)

La personne aura pour mission de repenser l'offre de formation au niveau Master pour l'EUR avec notamment la mise en place de majeures/mineures. Elle sera en lien avec les responsables de formations. Elle contribuera également à soutenir et développer la formation continue, l'apprentissage en partenariat avec les entreprises.

- **Ecole thématique** (20 K€) – articulation Master / Doctorat / Laboratoires
 - Calendrier : entre début septembre et décembre
 - Compte tenu des délais, ce budget pourra servir à cofinancer l'existant de l'année 2020, les Ecoles d'été, la collaboration à l'international éventuellement.
- **Bourse de recherche** (10 K€) - Missions de terrain, participation à des journées d'études
 - Critères de recevabilité (doctorants des laboratoires, adéquation aux axes)
 - Compte-rendu écrit et restitution sur une journée doctorale
- **Missions jury de soutenances, thèses et HDR** (5 k€) : financement d'un membre extérieur de jury
- **Politique scientifique** (12 K€) - Un appel à projets sera lancé très prochainement
 - Rappel 2019
 - Critères (1 axe, 2 labos)
 - Calendrier des appels
- **Missions RI** (6 K€) : Orientées sur les Masters de l'EUR - Aide à la mise en place de partenariats, conventions, ...
- **Documentation** (2 K€) : Créer un fonds documentaire avec le Service Commun de Documentation sur les thématiques propres à l'EUR

Proposition de répartition de l'enveloppe ACADEMIE 5 (8 K€) :

Proposition de financer une seule mobilité entrante au niveau M2. Ce financement permettrait d'aider un étudiant étranger à poursuivre son parcours universitaire au sein de notre EUR et viendrait en complément d'une autre aide qu'il aurait reçu pour venir en France.

3. CONTRATS DOCTORAUX

Par anticipation à l'appel à projets SFRI, il a été donné à chaque EUR la possibilité de mettre en place 2 contrats doctoraux dès cette année.

Les laboratoires en rattachement principal et secondaire de l'EUR sont concernés avec une possibilité d'interdisciplinarité.

La première phase sera de préparer un sujet qui rentre dans le cadre du projet scientifique de l'EUR. La publication de l'appel est prévu fin février (modèle CNRS ou de l'Ecole Doctorale SHAL) ; le but étant d'examiner l'ensemble des propositions de sujet de thèse lors d'un COSP au mois de juin 2020 : deux projets par laboratoire.

- Propositions d'évaluation des dossiers
La discussion a porté sur les solutions suivantes, mais rien n'a été arrêté :
 - Se baser sur les critères de l'ED SHAL ?
 - Nécessité d'avoir un expert de la discipline
 - Le porteur ne devra pas voter
- Recrutement des candidats par les laboratoires retenus avant le 30 septembre
 - A chaque laboratoire de sélectionner son candidat (doctorant UCA ou extérieur) sur la base d'un sujet précis présenté par le/la candidat.e. Les critères de sélections restent encore à définir : chaque laboratoire décide de ses propres critères ? Le but est d'attirer de très bons candidats (diffusion sur les listes de la discipline au niveau national et international, ...).

La validation définitive de la candidature se fera par l'Ecole Doctorale au moment de l'inscription. Il faudra veiller à la mise en place du calendrier de ces contrats doctoraux en raison du salaire IDEX plus élevé (avant fin juin alors que les contrats du ministère sont en juillet).

4. SFRI

Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel dédié à l'intégration et au développement des IdEx et des ISITE (15 universités sont concernées).

Le dépôt de l'appel à projets SFRI UCA auprès de l'ANR est prévu le 10 mars 2020 (au 20/02 pour une remontée du projet de l'EUR au Central).

Le document de présentation de l'EUR ODYSSEE dans le cadre du projet SFRI a été validé par les membres du COPIL.

Des lettres de soutien doivent être annexées au projet (retour possible jusqu'au 6 mars 2020). L'objectif est d'avoir une dizaine de lettres faisant état d'une collaboration concrète (entreprises ou institutions ayant déjà fait appel à des doctorants en contrat CIFRE ou stagiaires). En ce qui concerne les partenaires institutionnels (Mairie, Métropole, ...) le Central les recense directement. Des modèles de lettres sont à disposition si nécessaire.

Bien que le budget SFRI permette d'acquérir du matériel sophistiqué pour la recherche, au niveau de l'EUR et du campus, le besoin prioritaire est l'équipement des salles de vidéos-projecteurs. C'est une condition nécessaire pour les enseignements de Master.

Enfin, un constat est fait sur la nécessité de faire évoluer nos maquettes actuelles pour mieux correspondre à la nouvelle structuration de l'établissement en Écoles universitaires de recherche.

L'équipe de Direction présente le calendrier prévisionnel des réunions COPIL et COSP jusqu'à fin juin 2020.